

Colloque

Autour de Colbert de Castlehill

8 au 11 décembre 2020

Julien BÉCHARD

Titulaire de deux masters en histoire et en droit canonique. Il a travaillé sur le curé janséniste dans les *Nouvelles Ecclésiastiques* et sur l'office curial dans la pensée janséniste. Actuellement, doctorant en histoire à l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès. Il travaille sur les Assemblées du clergé au XVIIIe siècle, mises en parallèle avec les Parlements.

Monseigneur Colbert de Castlehill dans les Nouvelles Ecclésiastiques

Les griefs que portent les jansénistes à l'encontre de l'épiscopat français au XVIIIe siècle sont nombreux. Les qualificatifs sont pour le moins sévères. Le premier ordre est accusé d'exercer un pouvoir despotique sur le clergé du second ordre et sur l'ensemble des fidèles laïcs. Les évêques négligent leur fonction de défenseur de la foi, laissant l'incrédulité croître partout dans le royaume. Pire, ils pactisent avec les ennemis de l'Église, les Philosophes, et se préoccupent plus de mondanité que de doctrine et de pastorale. Bien que gallican, l'épiscopat rencontre la faveur ni des jansénistes ni des parlementaires. Il est en continuel conflit avec eux afin de défendre les intérêts de l'Église, notamment l'indépendance de sa juridiction.

Les *Nouvelles Ecclésiastiques*, hebdomadaire janséniste clandestin qui paraît de 1728 à 1803, relaient dans un large public cette vision péjorative de l'épiscopat. Premier journal d'opposition, il a pour but de montrer les méfaits de la bulle *Unigenitus* pour l'Église en exposant les persécutions que les jansénistes subissent de la part de l'autorité ecclésiastique.

Mgr Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse de 1763 à 1788, fait partie des évêques les plus écorchés par le novelliste. Il est accusé de despotisme et de complaisance envers la doctrine des Philosophes. L'évêque de Rodez le considère, selon ce que rapporte le novelliste, comme son maître et son modèle. Ainsi, il n'est pas étonnant de constater que Colbert de Castlehill n'échappe pas à l'analyse sévère des jansénistes. Le journal traite explicitement de l'évêque de Rodez dans deux feuilles, datant des années 1784 et 1789. Aussi, nous trouvons des allusions de Colbert de Castlehill, lors de son grand vicariat dans le diocèse de Toulouse sous l'épiscopat de Loménie de Brienne, sans qu'il soit nommé. Le propos de cette communication se concentrera sur l'analyse que les *Nouvelles Ecclésiastiques* font de la personne et de l'épiscopat de Colbert de Castlehill. Tout d'abord, nous constaterons que l'épiscopat de l'évêque de Rodez est vu comme un prolongement de celui de Loménie de Brienne. Puis, nous étudierons quelques aspects du gouvernement de Colbert de Castlehill relevés par le journal janséniste.

es.

Colloque Autour de Colbert de Castlehill

« Monseigneur Colbert de Castlehill dans les *Nouvelles Ecclésiastiques* »

Julien BECHARD

Archiviste et doctorant en droit canonique à l'Institut Catholique de Toulouse

Le siècle des Lumières a connu un véritable acharnement contre l'épiscopat français de la part des jansénistes. Mgr Colbert de Castlehill n'a pas échappé aux attaques des adversaires de la bulle *Unigenitus* au sein d'une de leurs armes les plus efficaces : la mobilisation du public à leur cause par le biais d'un journal, les *Nouvelles Ecclésiastiques ou mémoire pour servir à l'histoire de la constitution Unigenitus*¹. L'hebdomadaire paraît régulièrement depuis 1728 et entre en clandestinité après son interdiction par l'archevêque de Paris, Mgr Vintimille du Luc (1655-1746) en 1732. Premier journal d'opposition politique et religieuse en France, il est l'organe de propagande du parti janséniste, « pièce maîtresse de la stratégie de l'appel au public [à une révolte contre la bulle *Unigenitus*]² ». L'hebdomadaire présente, entre autres, des faits d'actualité religieuse liés à la bulle *Unigenitus* pour montrer les conséquences néfastes de celle-ci. Bien que prétendant refléter l'opinion publique, il est plutôt la cause du mouvement de contestation.

Les *Nouvelles* sont en outre le produit d'un comité de direction soumis à « l'autorité spirituelle de chefs successifs³. » Les directeurs de publication sont d'abord des membres du noyau qui s'est développé autour des théologiens de Saint Magloire, les théoriciens du second jansénisme au XVIII^e siècle, puis de leurs fils spirituels. Après l'expulsion des jésuites, en 1764, deux membres du parti janséniste dominent le comité directeur des *Nouvelles Ecclésiastiques* : Bon François Rivière dit Pelvert (1714-1781) et Gabriel-Nicolas Maulrot (1714-1803). Leurs idées sont relayées dans l'hebdomadaire et l'actualité religieuse est lue à partir de celles-ci. Pelvert s'est illustré dans son combat contre les Lumières, tandis que Maulrot défend l'institution divine des curés et critique la politique de l'épiscopat français, qu'il qualifie de despotique. À l'époque de l'épiscopat de l'évêque de Rodez, le combat janséniste contre l'épiscopat français se place surtout sur la défense des droits du bas clergé et la lutte contre les doctrines des Philosophes, la bulle romaine ne soulevant plus les passions.

Le journal aborde l'épiscopat de Mgr Colbert de Castlehill comme un prolongement de celui de Mgr Loménie de Brienne (1727-1794), un des évêques les plus écorchés par les *Nouvelles*. L'évêque de Rodez n'échappe ainsi pas à l'analyse sévère des jansénistes. Nous trouvons un traitement de son épiscopat dans deux feuilles. La première, en date du 10 décembre 1784, fait un compte rendu du synode diocésain du diocèse de Toulouse, réuni par Mgr Loménie de Brienne en 1782. Dans ce contexte, le nouvelliste fait une allusion d'un mandement de Mgr Colbert de Castlehill qui annonce une visite pastorale en préparation de la réunion d'un synode diocésain dans le diocèse de Rodez. La deuxième feuille, en date du 21 août 1789, traite plus explicitement de son ministère durant l'année 1788 et au début de l'année 1789.

¹ Nous avons utilisé les exemplaires de la collection de l'Institut Catholique de Toulouse, publiés à Utrecht.

² MAIRE (C.), *De la cause de Dieu à la cause de la Nation. Le jansénisme au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Histoires », 1998, p. 124.

³ *Ibid.*

Cette communication se propose de mettre en relief des aspects de l'épiscopat de Mgr Colbert de Castlehill à travers les critiques des *Nouvelles Ecclésiastiques*, qui illustrent parfaitement les positions idéologiques du dernier petit noyau du parti janséniste pour ce qui concerne les évêques français.

Nous mettrons en relief deux aspects de l'épiscopat de Mgr Colbert de Castlehill : une politique épiscopale despotique et une complaisance envers les doctrines des Philosophes.

1. Une critique du despotisme de l'épiscopat de Colbert dans la ligne de Maulrot

Les *Nouvelles Ecclésiastiques* donnent peu d'informations sur l'épiscopat de Colbert de Castlehill, mais relèvent des aspects qui intéressent la ligne éditoriale de l'hebdomadaire. Ce que le nouvelliste relève tout d'abord, dans la droite ligne de Maulrot, c'est le despotisme de son gouvernement. L'avocat Gabriel-Nicolas Maulrot, dans ses défenses des curés jansénistes contre leurs évêques, affirme le droit divin des curés. Alors que l'épiscopat tente de rétablir son autorité, Maulrot accuse le premier ordre du clergé d'avoir bafoué ce droit. Utilisant la procédure d'appel comme d'abus, permettant de faire appel de décisions épiscopales, l'avocat rédige des *Consultations* et des *Mémoires à consulter* pour attaquer, ce qu'il appelle, le « despotisme épiscopal ». En cela, l'avocat répercute les thèses du syndic de Sorbonne du XVII^e siècle, Edmond Richer, grand théoricien du droit divin. L'institution divine des curés et, plus largement de tous les prêtres, signifie que ceux-ci reçoivent leur pouvoir directement du Christ et non des évêques, bien que ces derniers soient d'un rang supérieur. Les évêques et les prêtres ne forment qu'un seul ordre et ont le même sacerdoce. Les curés dépendent des évêques, mais partagent avec eux le gouvernement de l'Église et jugent (même en matière de doctrine) avec l'épiscopat au sein du synode diocésain. De là découle l'importance accordée à la tenue de cette assemblée ecclésiastique, lieu d'expression du gouvernement du diocèse par les curés avec leur évêque. Les *Nouvelles* traitent en partie de l'actualité religieuse par le prisme de cette doctrine, affublant du substantif « despotisme » toute position contraire. Mgr Colbert de Castlehill en a été victime.

Le journal relève deux exemples d'abus d'autorité. Le premier exemple, « acte de despotisme dont il y a peu d'exemples⁴ », a eu lieu durant l'année 1788. Un religieux capucin a pris la défense de quatre magistrats du présidial de Rodez, qui avaient refusé d'exercer leur fonction en vertu des édits du 8 mai 1788 (réforme de la justice). Les édits n'ayant pas été enregistrés par le Parlement de Toulouse, ces derniers ont refusé de les prendre en compte en vertu de leur serment de ne juger que les affaires conformément aux lois dument enregistrées au Parlement. Le rappel du devoir de respecter un serment prêté du capucin provoque une levée de boucliers contre lui, contraignant l'évêque à prendre des mesures disciplinaires exemplaires. Le nouvelliste affirme, pourtant, que le prélat avait donné raison au capucin. Cependant, « quoique pacifique par caractère⁵ », il « n'a pas eu le courage de résister [aux] sollicitations réitérées [des adversaires du capucin]⁶. » Cet acte, qualifié de despotique, est ainsi le fait d'une faiblesse de caractère.

Le deuxième exemple se situe dans la formation d'un mandement, relevant les fidèles laïcs de l'obligation d'abstinence de viande trois jours par semaine durant le carême. Nous reviendrons

⁴ *Nouvelles Ecclésiastique*, 1789, p. 136.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

sur ce mandement dans le deuxième point de cette communication. Le nouvelliste, considérant cette décision comme non justifiée, déplore que Mgr Colbert de Castlehill n'ait pas consulté son chapitre. Et d'ajouter : « les Évêques doivent gouverner en commun avec les Prêtres du Diocèse, et non avec des étrangers. Le 2^e Ordre revendiquera tôt ou tard ses droits imprescriptibles, et il faudra les lui rendre, malgré qu'on en ait⁷. »

Le regard du nouvelliste sur l'évêque n'est pas plus positif lorsque celui-ci annonce dans un mandement la tenue d'un synode, qui se réunira après une visite pastorale. Le problème de ce futur synode est le but de l'assemblée, que le nouvelliste cite directement du mandement : « pour y propager la route déjà tracée par ce grand archevêque, notre maître et notre modèle⁸. » Le « grand archevêque » est Mgr Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, dont l'évêque de Rodez a été un de ses grands vicaires avant d'accéder au siège épiscopal de Rodez. Brienne a réuni un synode diocésain en 1782, dont les *Nouvelles* avaient déjà fait un compte rendu mitigé⁹. À la parution du mandement du prélat ruthénois, les *Nouvelles* se sont empressées de renouveler le compte rendu du synode de Toulouse afin de donner une idée de ce que pourrait être celui de Rodez. Celui de Toulouse a répondu en partie aux attentes du bas clergé pour ce qui concerne l'augmentation de la portion congrue, réclamée depuis longtemps par les congruistes. Cependant, l'archevêque n'a pas consulté les prêtres pour les nouvelles mesures. « M. de Brienne a été lui seul tout son synode. C'est lui qui a tout projeté et tout dicté. [...] Les ecclésiastiques, curés et autres [...] ont été mis de côté, on ne les a point consultés¹⁰. » Le nouvelliste craint ainsi que cela se produise aussi pour celui de Rodez. Néanmoins, on le sait, Mgr Colbert de Castlehill n'a finalement pas réuni de synode diocésain dans son diocèse.

2. Un épiscopat marqué par une influence de l'incrédulité et des Philosophes

Une deuxième critique qui transparait dans ces deux articles, c'est la connivence du prélat avec la doctrine des Philosophes et de leurs disciples. Dans un autre article¹¹, le nouvelliste déplorait que les ouvrages des Philosophes, avec Voltaire comme chef, poussaient leurs admirateurs, au mieux, à un relâchement de la morale ou, au pire, à commettre des actes d'impiétés et de débauches. Nous voyons là la répercussion des propos de Pelvert¹², disciple des théologiens de Saint Magloire, qui s'est illustré dans un combat acharné contre les Philosophes, les *Nouvelles* constituant un canal de diffusion de ses idées.

Outre les critiques indirectes envers le comportement des grands vicaires, qui ne vivent pas « dans la décence qui convient à leur état¹³ », c'est le mandement, évoqué plus haut, qui est vivement attaqué, le nouvelliste s'autorisant à faire des remarques et une analyse de l'épiscopat de Mgr Colbert de Castlehill. Ce document autorise la consommation de viande trois fois par semaine durant le carême, en raison d'un hiver rigoureux qui a abîmé les récoltes et fragilisé la santé de la population du diocèse. Le nouvelliste tout d'abord rejette les intentions officielles de l'évêque, en ayant recours aux témoignages de prêtres du diocèse qui affirment que l'hiver

⁷ *Nouvelles Ecclésiastiques*, 1789, p. 136.

⁸ *Nouvelles Ecclésiastiques*, 1784, p. 197.

⁹ *Nouvelles Ecclésiastiques*, 1783, p. 121.

¹⁰ *Nouvelles Ecclésiastiques*, 1784, p. 201.

¹¹ *Nouvelles Ecclésiastiques*, 1781, p. 116.

¹² Pelvert est notamment l'auteur des *Lettres sur la distinction de religion naturelle et de religion révélée et sur les opinions théologiques*, 1769 ; *Examen approfondi des difficultés de M. Rousseau de Genève contre le Christianisme catholique*, 1770 ; *Lettres où l'on examine la doctrine de quelques écrivains modernes contre les incrédules*, 1776.

¹³ *Nouvelles Ecclésiastiques*, 1789, p. 135.

n'a pas eu les conséquences aussi néfastes que le prélat prétend. Des curés ont refusé de publier le mandement et de « bonnes gens se disaient les uns aux autres : Est-il Catholique ? Est-il Chrétien ?¹⁴ » Ce qui explique que l'évêque ait pu admettre un relâchement dans la discipline, c'est « l'irrégion [qui] fait des progrès effrayants, surtout depuis qu'elle s'est glissée dans le Sanctuaire (par la négligence des premiers pasteurs [les évêques])¹⁵ ». Le nouvelliste ajoute un autre motif « puissant » : « c'est afin d'être un peu moins répréhensible (aux yeux des hommes) dans l'intempérance de ses convives et de ses domestiques. Il est très fâcheux qu'on puisse faire ces plaintes d'un évêque¹⁶. » L'évêque est accusé de laisser se répandre l'irrégion et les pratiques qui découlent de la doctrine des Philosophes. Pire, il prendrait lui-même part à ces pratiques. Il encouragerait le relâchement dans la morale et dans la discipline, maux très graves pour les jansénistes. D'ailleurs, dans une feuille de 1769, nous pensons reconnaître le prélat dans la critique envers un grand vicaire de Mgr Loménie de Brienne qui aurait soutenu une troupe de comédiens établis au Collège Royal¹⁷ à Toulouse.

L'épiscopat de Mgr Colbert de Castlehill est lu par le prisme des doctrines du parti janséniste, devenu très restreint à la fin de l'Ancien Régime. L'évêque est un despote qui outrepassa les droits du bas clergé et bienveillant avec les doctrines de l'irrégion, sans que les *Nouvelles* arrivent à prouver sa véritable connivence avec les Philosophes. Bien que l'épiscopat français soit regardé comme décadent par les jansénistes, les inspireurs des feuilles que nous avons rapidement commentées ne rejettent pas l'épiscopat en tant que tel. Maultrot défend les droits des curés tout en reconnaissant l'existence légitime de la hiérarchie catholique. Ce qui est combattu, ce sont des comportements et une conception de l'épiscopat qui est selon lui en désaccord avec l'antique tradition de l'Église, où les prêtres jouissaient entièrement de leurs droits. La catastrophe de la bulle *Unigenitus* serait d'avoir indirectement confortée le pouvoir épiscopal, ce même épiscopat rempli d'erreurs et schismatique envers la véritable Église du Christ.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Nouvelles Ecclésiastiques*, 1769, p. 180.